

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFERUIS)

(Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 – Arrêté du 04 octobre 2016)

CONDITIONS D'ACCES

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme au moins de niveau 5, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau 6 ;
- Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau 5 figurant au livre 3 de la 4^e partie du code de la santé publique et de 2 années d'expérience professionnelle ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 2 années d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au niveau 5 et de 3 années d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.
- Justifier d'un diplôme de niveau 4, délivré par l'Etat et visé par l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de 4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Et avoir satisfait à l'entretien d'admission organisé par le centre ayant pour but d'apprécier les aptitudes des candidats à suivre la formation et leur motivation pour la profession.

OBJECTIFS

Cette formation de niveau 6 vise à développer des compétences génériques chez les cadres du secteur social : animer et gérer des équipes, concevoir et conduire des projets de service, fournir une expertise, communiquer, coordonner l'action.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 6.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Qualification des formateurs en charge de la formation :
 - Corps professoral qualifié : min. 4 ans d'expérience professionnelle dans le secteur social
 - Enseignement général : min. Bac+4 et 5 ans d'expérience professionnelle

Equipements : centre de ressources et salles de cours

Langue d'enseignement : français

➤ Formation théorique : 400h

Les 400 heures de formation théorique sont organisées en 4 unités de formation :

- UF1 Conception et conduite de projet (90h)
 - Méthodologie de projet et des partenariats
 - Contribution des sciences sociales
 - Démarche qualité et évaluation
- UF2 Expertise technique (150h)
 - Droit appliqué à l'action sociale
 - Connaissance des Politiques Publiques et des institutions sociales
 - Connaissance des bénéficiaires
- UF3 Management d'équipe (100h)
 - Organisation et conduite des interventions
 - Développement des compétences
 - Analyse des pratiques
- UF4 Gestion administrative et budgétaire (60h)

➤ Formation pratique : 420h

Elle se déroule sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants.



Contact : **Bertrand FRANCOIS-LUBIN**
 Responsable filières Cadre
bfl@urass-ifmes.com
0596.79.23.85 / 0696.03.25.98



Plus de renseignements :
<http://www.urass-ifmes.com>

Durée : 10 mois

Frais d'entretien
 d'admission : 100€

Frais de formation :
 7.500€ (sous réserve)

Démarrage : Janvier